

[Texte]

restrictions are desirable. I think we have to have that kind of information so if it is attacked or supported by other persons, we will have some basis for eventually forming an opinion.

It may well be that Mr. Daubney would like to fill that role, or can fill that role and would want to. I do not want to preempt that. I would like to see us start with an opinion on the bill that some provisions are effective and can be easily implemented, and other provisions have defects, or are flawed. Then we could proceed from there.

One of the difficulties, Mr. Hawkes, is that we do not know what the department is going to say about the bill at this point. Is that correct?

**Mr. Hawkes:** The department will certainly have a clear opinion on the bill as amended.

**Mr. Gauthier:** As amended?

**Mr. Hawkes:** Yes. The amendment may be nothing. The bill may be fine. In that case the department could be asked for an opinion on where the government is in relationship to this, because it does have a stewardship responsibility on behalf of the taxpayers.

The very naming of the committee, and the members to the committee, should make it clear to everyone that this is a very knowledgeable group of parliamentarians on this particular issue, the Public Service of Canada in political activity. We have a committee that comes from areas where there are a lot of public servants, with the vote, and a lot of feelings about the issue. This is not a committee chosen at random by any party, and I think that should be taken as a vote of confidence from the government.

If the mechanism of this bill, as it sits, or as amended, is one that the wisdom of this committee feels is appropriate for Canada at this time, that would be taken very seriously by the minister. I do not know if I can make it any clearer than that.

**Mr. Gauthier:** That is good news. But I beg to differ with you, Mr. Chairman, about Mr. Daubney's role in this. Somebody has to take paternity for this bill, and Mr. Daubney has taken it. He is the sponsor of the bill and therefore he must answer for it. He must carry the bill through this committee, whether he likes it or not.

We are going to have to question somebody. We can have all the witnesses we want, but I would like to share with you my information. I have files of it on this subject. I have things going back to England. I just looked—the Masterman system: do you know what the Masterman system is? It is a system identical to the one you are proposing in your bill. It was devised by a Mr. Masterman in 1949. It is exactly that category—politically free, politically restricted, intermediate and all.

[Traduction]

et les restrictions quand les restrictions sont souhaitables. Nous devons avoir ce genre d'information afin que, si le projet de loi est appuyé ou contesté par d'autres, nous ayons les éléments de base nécessaires pour arriver à nous faire une opinion.

Il se pourrait bien que M. Daubney ait envie de jouer ce rôle ou puisse et veuille le faire. Je ne voudrais pas l'en empêcher. J'aimerais que nous commencions par une opinion sur le projet de loi indiquant quelles dispositions sont efficaces et peuvent être mises en oeuvre facilement et lesquelles ont des défauts ou des imperfections. Nous pourrions ensuite nous en inspirer.

L'une des difficultés, monsieur Hawkes, est que nous ne savons pas ce que le ministère dira de ce projet de loi. Est-ce exact?

**M. Hawkes:** Le ministère aura certainement une opinion précise sur le projet de loi modifié.

**M. Gauthier:** Modifié?

**M. Hawkes:** Oui. Il n'y aura peut-être pas de modification. Le projet de loi est peut-être correct. Dans ce cas, on pourrait demander au ministère de nous communiquer la position du gouvernement, parce qu'il a la responsabilité de diriger au nom des contribuables.

Le simple non de ce comité ainsi que sa composition devraient indiquer clairement à tout le monde qu'il s'agit d'un groupe de parlementaires qui connaissent très bien la question, soit celle des activités politiques des fonctionnaires. Nous avons un comité formé de gens qui représentent des régions où se trouvent beaucoup de fonctionnaires et d'électeurs, et qui ont des opinions sur la question. Il ne s'agit pas d'un comité choisi au hasard par un parti ou l'autre et, selon moi, il faudrait y voir un signe de confiance du gouvernement.

Si le mécanisme de ce projet de loi, tel que présenté ou tel que modifié, en est un que le comité juge, dans sa sagesse, pertinent pour le Canada à ce moment-ci, le ministre le considérerait avec beaucoup de sérieux. Je ne crois pas pouvoir être plus clair.

**M. Gauthier:** Voilà de bonnes nouvelles. Mais je ne suis pas du même avis, monsieur le président, quant au rôle de M. Daubney. Quelqu'un doit assumer la paternité de ce projet de loi et M. Daubney l'a fait. Il parraine le projet de loi et doit donc en assumer la responsabilité. Il doit défendre le projet de loi devant le comité, que cela lui plaise ou non.

Nous devons interroger quelqu'un. Nous pouvons entendre tous les témoins que nous voulons, mais j'aimerais vous faire part des renseignements dont je dispose. J'ai des dossiers sur cette question. J'ai des renseignements sur l'Angleterre. Je viens tout juste de jeter un coup d'oeil sur le système Masterman: savez-vous ce qu'est le système Masterman? Il est identique à celui qui est proposé dans le projet de loi. Il a été conçu par un certain M. Masterman en 1949. Il contient les mêmes catégories—politiquement libre, politiquement limité, intermédiaire et ainsi de suite.